



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 5 mars 2013 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de la mairesse madame MARLENE CORDATO.

Monsieur le conseiller Patrick Thifault a motivé son absence.

Le directeur général ainsi que la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Simonne Côté, décédée le 13 février 2013, à l'âge de 86 ans ;
- Bébé Louka Massi, décédé à l'âge de 14 jours, le 2 mars dernier.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

RÉSOLUTION 2013-03-101
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
ADOPTÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE modifier l'ordre du jour de la manière suivante :

- Par le retrait de l'article 6 d) – Adoption du premier Projet de Règlement RV-1441-009;
- Par le retrait de l'article 22 - Travaux d'enfouissement des utilités publiques sur le boulevard de la Grande-Allée (secteur Faubourg résidentiel) – Acceptation des rapports d'études préliminaires;
- Par le remplacement à l'article 17 - Soumissions – Conciergerie des ateliers municipaux – Contrat 2013-1303 - des mots « du Service du génie » par « du Service des travaux publics »;
- Par le remplacement à l'article 30 - Mandat aux procureurs – Réserve pour fins publiques sur les lots 2 504 624, 2 504 625 et 2 769 590 - de « Me Richard Gendron » par « Me Albert Prévost »;

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résument comme suit :

Madame Diane Dubois

- Demande quand sera installé dans la salle du conseil, la photo de l'ex-mairesse de Boisbriand madame Sylvie St-Jean?

Monsieur André Bordeleau

- Centre d'excellence sur glace – État de la situation de la transaction avec la Ville de Blainville.

Monsieur Robert Chamberland

- Déneigement de la piste cyclable sur le chemin de la Rivière-Cachée, entre de la Bastille et de la Renaissance.

Monsieur Martin Drapeau

- Règlement RV-1367 concernant l'usine d'épuration – Combien la Ville a-t-elle dépensé à ce jour dans le règlement?

Monsieur Veilleux

- Conseiller Patrick Thifault – Demeurera-t-il conseiller municipal et continuera-t-il à siéger sur les comités et commissions de la Ville?

Monsieur Normand Desjardins

- Félicite monsieur le conseiller Daniel Kaeser pour sa citation lors de la séance précédente;
- Déploire que madame la mairesse Marlene Cordato généralise lorsqu'elle mentionne que « les juifs » ne paient pas leurs taxes.

Mlle Veilleux

- Aimerais connaître de quelle façon elle peut, en tant que citoyenne, demander la démission de monsieur Patrick Thifault.

Monsieur André Bordeleau

- Échangeur A-15 et A-640 – La Ville aura-t-elle à payer une autre facture?

Monsieur Normand Desjardins

- Lors de la dernière séance, il y avait des policiers à l'extérieur de l'hôtel de ville, n'est-ce pas du harcèlement?

RÉSOLUTION 2013-03-102

SÉANCE D'INFORMATION –

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-005

Madame la mairesse Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du premier Projet de règlement RV-1441-005 et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-005 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'agrandissement du nombre d'étages permis et des rapports au terrain dans les zones I-2 481 et I-3 482.

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-005, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, aucune question n'a été adressée à ce sujet.

**RÉSOLUTION 2013-03-103
SÉANCE D'INFORMATION –
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-006**

Madame la mairesse Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du premier Projet de règlement RV-1441-006 et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-006 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage ayant trait à l'aménagement de l'aire d'agrément extérieure d'une garderie.

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-006, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, une seule question a été adressée à ce sujet et sera reproduite au livre des procès-verbaux des séances de consultation.

**RÉSOLUTION 2013-03-104
SÉANCE D'INFORMATION –
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-007**

Madame la mairesse Marlene Cordato invite le conseiller, monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du premier Projet de règlement RV-1441-007 et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-1441-007 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en autorisant l'usage « centre d'esthétique automobile » dans la zone I-3 455 en tant que disposition particulière à certaines zones.

Période de questions

Après avoir expliqué le premier Projet de règlement RV-1441-007, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, une seule question a été adressée à ce sujet et sera reproduite au livre des procès-verbaux des séances de consultation.

RÉSOLUTION 2013-03-105
AUDITION D'UNE DÉROGATION MINEURE – 3160-3162, AVENUE DE LA BRETAGNE – ZONE R-2 424 – LOT 2 504 976 – DOSSIER 1302-DM-216

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 3160-3162, avenue de la Bretagne, désigné comme étant le lot 2 504 976 au Cadastre du Québec, dans la zone R-2 424.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune intervention du public n'est faite à ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, du 6 février 2013, portant le numéro R-13-CU-2304;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir la norme minimale de la marge avant du bâtiment situé aux 3160 et 3162, avenue de la Bretagne à 4,94 mètres alors que le Règlement RV-1441 sur le zonage exige 7 mètres dans cette zone, soit 29,4 % inférieure à la norme minimale prescrite à la grille des usages et normes.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-03-106
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2013, tel que rédigé.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-03-107
RÈGLEMENT RV-1045-8 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 5 février 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'adopter le Règlement RV-1045-8 modifiant le Règlement RV-1045 sur la régie interne des affaires du conseil municipal, les séances publiques et la création des comités et commissions.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-108
RÈGLEMENT RV-1366-2 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 5 février 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'adopter le Règlement RV-1366-2 modifiant le Règlement RV-1366 sur la signalisation routière.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-109
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-008 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-008 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par l'augmentation du rapport planchers/terrain maximal des bâtiments jumelés dans la zone R-3 513.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-110
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-010 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'adopter le premier Projet de règlement RV-1441-010 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage en prohibant les usages « bar, resto-bar et discothèque » dans les zones C-3 403, C-3 405 et R-5 408 en tant qu'usages spécifiquement exclus et en prévoyant le nombre maximal d'endroits destinés à l'usage resto-bar dans la zone C-3 406.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-03-111
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-003 – ADOPTION

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'adopter le Projet de règlement RV-1447-003 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'assujettissement de la zone C-2 475-1 aux dispositions applicables aux zones I-1 448, I-1 452 et C-2 453.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-03-112
RÈGLEMENT RV-1531– ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 5 février 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'adopter le Règlement RV-1531 décrétant des travaux de construction d'une fonduse à neige pour l'aréna et son financement par emprunt au montant de 148 000 \$.

Monsieur le conseiller Mario Lavallée enregistre sa dissidence.

Adoptée avec dissidence.

RÉSOLUTION 2013-03-113
RÈGLEMENT RV-1536 – ADOPTION

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 5 février 2013;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'adopter le Règlement RV-1536 sur les limites de vitesse des véhicules sur le réseau routier municipal.

Monsieur le conseiller Mario Lavallée enregistre sa dissidence.

Adoptée avec dissidence.

RÉSOLUTION 2013-03-114
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

DE prendre acte du dépôt par la greffière des certificats attestant de la tenue de la procédure d'enregistrement du 19 février 2013 pour les règlements suivants :

RV-1534 décrétant l'acquisition de véhicules municipaux et d'équipements pour l'année 2013 et leur financement par emprunt.

RV-1535 décrétant des travaux d'amélioration à la bibliothèque pour l'année 2013 et leur financement par emprunt.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-03-115
RÈGLEMENT RV-1529 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller David McKinley donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1529 autorisant l'acquisition des lots 2 504 624, 2 504 625 et 2 769 590 et son financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2013-03-116
RÈGLEMENT RV-1537 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller David McKinley donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1537 décrétant des travaux d'enfouissement des réseaux d'utilité publique bordant le boulevard de la Grande-Allée entre les avenues Bourassa et Réal-Béland et leur financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2013-03-117
RÈGLEMENT RV-1538 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller David McKinley donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1538 décrétant des travaux de réfection du passage à niveau du boulevard de la Grande-Allée et leur financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2013-03-118
RÈGLEMENT RV-1539 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller David McKinley donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1539 décrétant des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et leur financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2013-03-119
RÈGLEMENT RV-1540 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller David McKinley donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1540 décrétant des travaux de réfection de rues pour l'année 2013 et leur financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2013-03-120
RÈGLEMENT RV-1541 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller David McKinley donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1541 décrétant l'acquisition d'un fourgon Sprinter pour le Service de sécurité incendie et son financement par emprunt.

RÉSOLUTION 2013-03-121
RÈGLEMENT RV-1441-010 – AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller David McKinley donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-010 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage de manière à :

- interdire les usages « bar, resto-bar et discothèque » dans les zones C-3 403, C-3 405 et R-5 408;

- retirer des classes d'usages de la zone C-3 403 l'usage « Communautaire – Espace public » en tant qu'usage autorisé dans cette zone;
- interdire l'usage « discothèque » pour la classe d'usages « Commerce – Régional » dans la zone C-3 406;
- limiter à 5 le nombre d'endroits destinés à l'usage « resto-bar » dans la zone C-3 406.

**RÉSOLUTION 2013-03-122
RÈGLEMENT RV-1447-003 – AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller David McKinley donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1447-003 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'assujettissement de la zone C-2 475-1 aux dispositions applicables aux zones I-1 448, I-1 452 et C-2 453 et aux dispositions sur les enseignes.

**RÉSOLUTION 2013-03-123
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 24 janvier au 20 février 2013, conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-124
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du dépôt par le trésorier du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 janvier au 15 février 2013 montrant un total des activités de 12 219 079,15 \$.

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	5 783 549,13	
Activités financières d'investissement	5 847 297,96	
Total des chèques fournisseurs		11 630 847,09
Salaires – Dépenses	959 852,49	
Salaires - Déductions	(371 620,43)	
Total des salaires nets		588 232,06
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		12 219 079,15

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-125
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 14 février 2013, révisée le 18 février 2013, montrant un total de 135 372,79 \$ et en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-126
EMPRUNTS AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement les sommes suivantes, remboursables sur une période de trois (3) ans, à savoir :

A) 25 000 \$ pour couvrir les travaux et frais techniques du projet d'aménagement de la zone parc à l'arrière du 4642, rue Raymond-Lévesque, projet 51 004;

B) 10 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de boîtiers à clés dans tous les bâtiments municipaux à des fins d'intervention d'urgence, projet 829 002 A;

C) 25 000 \$ pour des travaux de mise à niveau du terrain de la Ville situé entre les 62 et 84, avenue des Mille-Îles, face aux aires de jeu du parc Robert, projet 728 001;

D) 66 000 \$ pour l'acquisition de rayonnage et de mobilier à la bibliothèque, projet 818 001B;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-127
APPROPRIATION AU FONDS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET
ESPACES NATURELS**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approprier les sommes suivantes au fonds de parcs, terrains de jeux et espaces naturels :

A) 10 000 \$ pour des travaux de réfection des estrades dans divers parcs de la Ville, projet 799 027 A;

B) 3 000 \$ pour des travaux de mise à la norme des installations électriques des parcs et des kiosques, projet 799 005 A;

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-128
RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER – PARTI POLITIQUE**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

DE prendre acte du dépôt par le trésorier du rapport d'activités du parti politique autorisé pour la Ville de Boisbriand pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, conformément au chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-129
SOUMISSIONS – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE
RÉAMÉNAGEMENT DES CHAMBRES DES JOUEURS (GLACE NO 1) À
L'ARÉNA (999, BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE) AINSI QUE DE
RÉFECTION DU MUR SUD (PARTIELLE) ET DU MUR OUEST
(PARTIELLE) – CONTRAT 2012-1299 – RÈGLEMENT RV-1491**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement des chambres des joueurs (glace no 1) à l'aréna (999, boulevard de la Grande-Allée) ainsi que de réfection du mur sud (partielle) et du mur ouest (partielle), la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Les Entreprises Christian Arbour inc. 1379, Ernest-Harmonis Joliette (Québec) J6E 0L7	893 000 \$
Innovtech Construction inc. 4617, Louis-B.-Mayer Laval (Québec) H7P 6G5	895 600 \$
KF Construction inc. 1990, rue Michelin Laval (Québec) H7L 5C2	917 777 \$
Bernard Malo inc. 1355, rue Lépine Joliette (Québec) J6E 4B7	923 400 \$
Les Constructions Tétris inc. C.P. 5058, Sainte-Adèle (Québec) J8B 1A1	941 858,21 \$
Banexco inc. 4835, Ambroise-Lafortune Boisbriand (Québec) J7H 0A4	942 500 \$
Norexco inc. 4663, route 117 nord Ste-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2Z8	942 795 \$
Berloy Construction inc. 1400, Cours Le Corbusier – bureau 203 Boisbriand (Québec) J7G 3E8	972 998 \$
Gesmonde ltée 3600, boul. Industriel – bureau 400 Montréal-Nord (Québec) H1H 2Y4	1 175 197,42 \$

ATTENDU que deux des soumissions reçues sont irrecevables, soit Innovtech Construction inc. et Berloy Construction inc., en raison d'un vice de forme à la « Déclaration du soumissionnaire – Annexe IV » de la Politique de gestion contractuelle de la Ville;

ATTENDU que toutes les soumissions reçues contiennent des irrégularités majeures et/ou mineures;

ATTENDU que l'échéancier pour la réalisation des travaux, en fonction des activités prévues cette année à l'aréna, est très serré;

ATTENDU que les travaux ne sont pas urgents et peuvent être retardés;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 29 janvier 2013.

DE rejeter toutes les soumissions reçues pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement des chambres des joueurs (glace n° 1) à l'aréna (999, boulevard de la Grande-Allée) ainsi que de réfection du mur sud (partielle) et du mur ouest (partielle) en raison des irrégularités majeures et/ou mineures présentes dans toutes les soumissions;

D'autoriser le Service du génie à retourner en processus d'appel d'offres public au moment jugé opportun afin que les travaux se réalisent à l'été 2014.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-130
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE CONCIERGERIE DE L'@DOBASE –
CONTRAT 2013-1302**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de conciergerie de l'@dobase, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	TOTAL ANNUEL (taxes incluses)
Natalia Cordeiro 52, boulevard Provencher Boisbriand (Québec) J7G 1M7	50 773,20 \$
Pla-Net inc. Service d'entretien d'édifices 1150, rue Delacroix Boisbriand (Québec) J7G 3E2	55 464 \$

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues a été analysée par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accepter l'offre de Natalia Cordeiro, au montant révisé de 50 772,96 \$ comprenant toutes les taxes, pour la période du 20 mars 2013 au 19 mars 2014 pour les travaux de conciergerie de l'@dobase.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-131
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE CONCIERGERIE DES ATELIERS
MUNICIPAUX – CONTRAT 2013-1303**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux les travaux de conciergerie des ateliers municipaux, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	TOTAL ANNUEL (taxes incluses)
Vite Action inc. 783, rue Jean-Duceppe Boisbriand (Québec) J7G 3K4	34 365 \$
Pla-Net inc. Service d'entretien d'édifices 1150, rue Delacroix Boisbriand (Québec) J7G 3E2	39 321,48 \$
Natalia Cordeiro 52, boulevard Provencher Boisbriand (Québec) J7G 1M7	50 577,60 \$

ATTENDU que certains éléments ont été omis aux cahiers des charges et que, par souci d'équité procédurale, il est préférable de recommencer le processus de soumission;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé par la greffière, le 19 février 2013.

D'annuler la soumission pour la conciergerie des ateliers municipaux, contrat 2013-1303;

D'autoriser le Service des travaux publics de procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation pour les travaux de conciergerie au Service des travaux publics.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-03-132
CONSEIL – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE désigner, monsieur Daniel Kaeser, conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes, comme maire suppléant pour la période du 6 mars 2013 au 2 juillet 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-03-133
CONSEIL – COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE nommer les membres du conseil devant siéger aux comités et commissions du conseil ainsi qu'au parrainage des organismes oeuvrant sur le territoire de la Ville, selon les recommandations émanant du bureau de la mairesse.

PREMIER AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE modifier les listes des affectations aux comités, commissions et parrainage d'organismes proposées par le bureau de la mairesse en retirant le nom du conseiller Patrick Thifault de toutes les affectations proposées.

Madame la conseillère Christine Beaudette demande le vote sur cette proposition.

Votent pour : Madame la conseillère Lyne Levert et les conseillers messieurs Gilles Sauriol, Mario Lavallée et David McKinley.

Votent contre : Madame la conseillère Christine Beaudette, les conseillers messieurs Daniel Kaeser, Denis Hébert et la mairesse Marlene Cordato.

Rejetée

DEUXIÈME AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

De retirer cet article de l'ordre du jour.

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser demande le vote

Votent pour : Madame la conseillère Christine Beaudette et messieurs les conseillers Gilles Sauriol, Daniel Kaeser, Denis Hébert et la mairesse Marlene Cordato.

Votent contre : Madame la conseillère Lyne Levert et messieurs les conseillers Mario Lavallée, David McKinley.

Deuxième amendement à la proposition principale adoptée sur division

RÉSOLUTION 2013-03-134
ACHAT EN COMMUN D'ÉQUIPEMENT EN SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document

d'appel d'offres pour un achat regroupé de différents produits utilisés en sécurité-incendie;

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ* pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la proposition du l'UMQ est renouvelée, à chaque appel d'offres du regroupement sur une base volontaire;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand désire participer à cet achat regroupé pour se procurer différents produits utilisés en sécurité incendie dans les quantités nécessaires pour ses activités.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE confier, à l'UMQ, le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de différents produits utilisés en sécurité-incendie nécessaires aux activités de la Municipalité;

DE confier, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le choix de certains produits soit déterminé suite à l'analyse comparative des soumissions déposées et selon les règles définies au document d'appel d'offres;

D'autoriser l'UMQ à adjuger un contrat, la Municipalité s'engageant à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

DE permettre à l'UMQ de préparer un document d'appel d'offres, la municipalité s'engageant à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant les fiches d'inscription requises transmise par l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

DE reconnaître que l'UMQ facturera un frais de gestion pour la gestion du processus d'appel d'offres public de ce regroupement. Ces frais de gestion représentent un pourcentage du montant total des achats réels faits, tel que rapporté dans les rapports de ventes fournis par les fournisseurs-adjudicataires. Pour le présent appel d'offres, ce pourcentage est établie à 1 % (100 \$ minimum) pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 1.25 % (150 \$ minimum) pour les non membres;

DE transmettre la présente résolution à l'Union des municipalités Québec.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-03-135
ACHAT DE LIVRES PAPIER POUR 2013 À LA BIBLIOTHÈQUE

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser monsieur Stéphane Legault, bibliothécaire en chef, à procéder à l'achat de livres papier pour la bibliothèque municipale, pour l'année 2013, réparti auprès des librairies agréées au sens de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre, pour le montant total prévu au budget 2013, soit 122 300 \$:

D'imputer la dépense aux postes budgétaires 02 770 05 646, 02 770 05 647, 02 770 05 671 et 02 770 05 673.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-03-136
TRAVAUX DE STABILISATION DES BERGES DE LA RIVIÈRE CACHÉE
– DEMANDE D'AMENDEMENT DU CERTIFICAT D'AUTORISATION

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 5 juin 2012, le conseil municipal a adopté la résolution 2012-06-303 dans laquelle il autorisait la firme GENIVAR pour la préparation des plans et devis et à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, une demande d'autorisation pour les travaux de stabilisation des berges de la rivière Cachée, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, laquelle regroupait trois (3) propriétés;

ATTENDU que le certificat d'autorisation demandé a été émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en date du 15 octobre 2012 (numéro de dossier du ministère : 7430-15-01-73005-00; numéro de document du ministère : 400994891);

ATTENDU qu'à ce jour, seuls les propriétaires des 1537 et 1541, rue Aristote (lots 2 106 340 et 2 106 341) ont réalisé les travaux prévus au certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, alors que le 1573, rue Alexis-Carrel (lot 2 106 359 - sur la berge opposée) s'est retiré temporairement;

ATTENDU que les propriétaires des 1537 et 1541, rue Aristote ont réalisé les travaux requis, conformément aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, et ce, en novembre 2012;

ATTENDU que le propriétaire du 1573, rue Alexis-Carrel prévoit réaliser les travaux à l'automne 2013;

ATTENDU que les propriétaires des 1537 et 1541, rue Aristote, se sont conformés à leur obligation, qu'ils sont indépendants et non-responsables des obligations du 1573, rue Alexis-Carrel et que, conséquemment, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs doit les considérer comme tels;

ATTENDU que le certificat d'autorisation précédemment mentionné doit être amendé afin de refléter la situation susmentionnée.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE mandater la firme GENIVAR à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs une demande d'amendement du certificat d'autorisation émis le 15 octobre 2012 sous le numéro de dossier 7430-15-01-73005-00.;

D'autoriser la dépense de 273 \$ pour les frais exigés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour l'étude du dossier.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-03-137
SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE – TRAVAUX DE BRANCHEMENT DE SERVICES SUR LES LOTS 4 206 429, 3 937 370 ET 4 207 724 – FAUBOURG BOISBRIAND – SECTEUR COMMERCIAL – BLOC « L » - DOSSIER 1052 P-57

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant, et la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, à signer le protocole d'entente 1052 P-57 requis pour les travaux de branchement des services municipaux sur le lot 3 937 370 (sur la rue d'Annemasse bloc « L »);

DE s'engager à prendre possession du réseau d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire du présent projet, suite à l'exécution des travaux par Les Entreprises Charles Maisonneuve Ltée, sous réserve que ceux-ci aient été inspectés et déclarés conformes en regard des normes et règlements en vigueur dans un certificat émis à cette fin par l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux, soit BPR-Triax.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-03-138
DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES 2013

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser monsieur Stéphane Legault, bibliothécaire en chef, à formuler une demande d'aide financière auprès de la ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du projet « Projets en développement des collections des bibliothèques publiques 2013 ».

De désigner monsieur Stéphane Legault, bibliothécaire en chef, à titre de mandataire dans le présent dossier et l'autoriser à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2012-03-139
AUTORISATION – FESTIVAL « UN AIR D'ICI ET D'AILLEURS » -
DEMANDE DE DÉROGATION AU RÈGLEMENT RV-1355-2 SUR LA
QUALITÉ DE VIE

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la tenue du festival « Un air d'ici et d'ailleurs », du 8 au 11 juillet 2013 au parc Claude-Jasmin;

D'autoriser une dérogation aux dispositions réglementaires contenues au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie qui pourraient entraver la tenue de cette activité pourvu qu'elles ne constituent aucune nuisance à la paix et le bon ordre public.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-03-140
AUTORISATION – VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS
ALCOOLISÉES ET DE DENRÉES – FESTIVAL UN AIR D'ICI ET
D'AILLEURS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées au parc Claude-Jasmin, lors de la tenue du festival « Un air d'ici et d'ailleurs », du 8 au 11 juillet 2013.

D'autoriser le Service des loisirs à déposer une demande de permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-03-141
AUTORISATION – FÊTE DES VOISINS DU 8 JUIN 2013

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE décréter le 8 juin 2013 « Fête des voisins » et en cas de pluie la fête sera remise au 9 juin 2013, cet événement étant promu par le Réseau québécois des villes et villages en santé;

D'adopter une série de mesures pour faciliter la tenue de cet événement dans divers lieux sur le territoire de la Ville;

D'autoriser des dérogations à toutes les dispositions réglementaires de la Ville qui pourraient entraver la tenue de ces activités pourvu qu'elles ne constituent aucune nuisance à la paix et le bon ordre public et plus précisément :

1° en autorisant la consommation de boissons alcoolisées dans les lieux publics municipaux où se tiendront les célébrations, dans le cadre de la « Fête des voisins » le 8 juin (en cas de pluie le 9 juin), à condition que les citoyens concernés aient obtenu un permis de réunion pour servir, tel que l'oblige l'article 26 du règlement sur les permis d'alcool de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

2° en autorisant l'utilisation des parcs et espaces publics, et ce, sans frais.

3° en autorisant la demande d'utilisation de barricades sans frais.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-142
FÊTE DES BÉNÉVOLES 2013 – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser madame Andrée Duhamel, chef de section, projets spéciaux au Service des loisirs, à demander pour et au nom de la Ville de Boisbriand, un permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir et vendre des boissons alcoolisées lors de la fête des bénévoles 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-143
IMPOSITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE POUR FINS PUBLIQUES SUR
LES LOTS 2 504 624, 2 504 625 ET 2 769 590 - MANDAT AUX
PROCUREURS – DOSSIER P-419**

ATTENDU que la Ville de Boisbriand doit planifier à long terme ses besoins en matière de protection des incendies;

ATTENDU qu'à la suite d'une analyse préliminaire, il est nécessaire de prévoir, dans le secteur actuel de la caserne d'incendie, l'acquisition de terrains pour les besoins futurs.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'Imposer une réserve pour fins publiques sur les lots 2 504 624, 2 504 625 et 2 769 590 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne aux fins de leur acquisition possible et éventuelle pour y construire une caserne d'incendie et pour constituer une réserve foncière.

DE mandater l'étude Prévost Fortin D'Aoust afin de procéder à l'inscription d'une réserve pour fins publiques sur les lots 2 504 624, 2 504 625 et 2 769 590 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-144
CESSION POUR FINS DE RUES PAR CORPORATION BAIS HALEVY –
AVENUE MOISHE, PASSAGE OLSEN ET CROISSANTS MOISHE –
DOSSIER 1747**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver la cession par Corporation Bais Halevy des lots 4 100 934, 4 100 937, 4 100 940 et 4 100 941 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, aux fins de rues (avenue Moishe, passage Olsen et croissants Moishe) en paiement partiel des frais de parc et de lotissement dus pour la demande lotissement 2008-90007.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-145
SERVITUDE DE PASSAGE, DE STATIONNEMENT ET D'ÉGOUT
PLUVIAL PAR MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION SWIMKO INC. –
AVENUE MOISHE – DOSSIER 1872**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver l'établissement des servitudes de passage et de stationnement conformément à l'article 170 du Règlement RV-1441 sur le zonage, sur des parties des lots 4 100 917 et 4 100 918 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, telles que décrites à la description technique préparée par Jean Godon, arpenteur-géomètre, le 12 septembre 2012 sous sa minute 20874, appartenant à Matériaux de construction Swimko inc. ou ses représentants, et sur le lot 4 100 938, appartenant à Corporation Bais Halevy ou ses représentants, comme suit :

1° une servitude de passage à pied et en véhicule sur le lot 4 100 938 en faveur des lots 4 100 917 et 4 100 918 pour les bâtiments sis aux 3280 à 3290 et 3300 et 3310, avenue Moishe;

2° une servitude de passage à pied et en véhicule sur une partie du lot 4 100 918 en faveur du lot 4 100 917 pour le bâtiment sis aux 3280 à 3290, avenue Moishe et en faveur du lot 2 106 757 appartenant à la Ville;

3° une servitude de passage à pied et en véhicule sur une partie du lot 4 100 917 en faveur du lot 4 100 918 pour le bâtiment sis aux 3300 à 3310, avenue Moishe et en faveur du lot 2 106 757 appartenant à la Ville;

4° une servitude de stationnement réelle et perpétuelle sur une partie du lot 4 100 917 en faveur du lot 4 100 918 pour le bâtiment sis aux 3300 à 3310, avenue Moishe;

D'approuver l'établissement des servitudes d'égout pluvial sur le lot 4 100 938 appartenant à Corporation Bais Halevy ou ses représentants et sur le lot 4 100 918 appartenant à Matériaux de construction Swimko inc. ou ses représentants, comme suit :

1° une servitude d'égout pluvial sur le lot 4 100 938 en faveur des lots 4 100 917 et 4 100 918 pour les bâtiments sis aux 3280 à 3290, et 3300 et 3310, avenue Moishe et en faveur du lot 2 106 757 appartenant à la Ville;

2° une servitude d'égout pluvial sur le lot 4 100 918 en faveur du lot 4 100 917 pour le bâtiment sis aux 3280 à 3290, avenue Moishe et en faveur du lot 2 106 757 appartenant à la Ville;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-146
EXTINCTION D'UNE SERVITUDE EMPÊCHANT L'IMPLANTATION D'UN
STATIONNEMENT – LOTS 5 073 142 ET 2 108 927 – RUE ÉLISABETH
CÔTÉ EST (ANCIENNEMENT ARAMIS) – DOSSIER 1864**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver l'extinction de la servitude de non-implantation publiée au bureau de la publicité des droits de Terrebonne, sous le numéro 1 183 774 par François Croteau et Chantal Vaillancourt;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-147
APPUI À LA MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE – RAPPORT SUR LE
DÉSÉQUILIBRE DES RESSOURCES**

ATTENDU la résolution de la MRC de Thérèse-De Blainville numéro 2013-02-027 approuvant l'injection d'un montant de 4 500 \$ supplémentaire au budget de 2013 de la MRC en vue de produire à grande échelle le rapport sur le déséquilibre des ressources;

ATTENDU que la facture serait assumée à parts égales par les sept Villes de la MRC de Thérèse-De Blainville.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver l'injection d'un montant de 4 500 \$ supplémentaire au budget de 2013 de la MRC de Thérèse-De Blainville en vue de produire à grande échelle le rapport sur le déséquilibre des ressources;

D'assumer les frais qui seraient partagés à parts égales par les sept Villes de la MRC de Thérèse-De Blainville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-148
INSCRIPTION – ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'inscription des conseillers municipaux suivants : Lyne Levert, Gilles Sauriol, Christine Beaudette, Patrick Thifault, Daniel Kaeser, Denis Hébert, Mario Lavallée, David McKinley ainsi que madame Marlene Cordato, mairesse, à assister aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec devant avoir lieu à Montréal, les 9, 10 et 11 mai 2013.

D'autoriser le remboursement des dépenses sur présentation d'un état appuyé des pièces justificatives.

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02 110 00 496.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-149
INSCRIPTION – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU TRANSPORT
INTERMUNICIPAL ET MUNICIPAL (AQTIM) 2013**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser l'inscription de monsieur Daniel Kaeser pour assister au Colloque de l'Association québécoise du transport intermunicipal et municipal 2013, devant avoir lieu à l'Estérel, les 30 et 31 mai 2013.

D'autoriser le remboursement des dépenses sur présentation d'un état appuyé des pièces justificatives.

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02 110 00 316.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-150
MOIS DE LA JONQUILLE – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

DE décréter le mois d'avril « Mois de la jonquille »;

D'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-151
ADHÉSION – RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES VILLES ET VILLAGES EN
SANTÉ**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'adhérer au Réseau québécois des Villes et Villages en santé pour l'année 2013 au montant de 200 \$ taxes incluses (membre régulier).

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-152
ADHÉSION – TOURISME BASSES-LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adhérer à Tourisme Basses-Laurentides pour l'année 2013 au montant de 295 \$ plus les taxes applicables.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-153
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder un don et/ou subvention à l'organisme suivant, au bon vouloir du conseil, à savoir :

- A) 250 \$ au Centre rayons de femmes Thérèse-De Blainville pour l'organisation de la Journée internationale des femmes, du 8 mars 2013;
- B) 250 \$ à l'école secondaire Rive-Nord pour la remise d'une bourse d'excellence lors du Gala Méritas du 28 mai 2013;
- C) 250 \$ à la Fondation du Collège Lionel-Groulx pour financer une bourse d'encouragement aux études remise à la cérémonie du 14 avril 2013;
- D) 100 \$ à la Légion royale canadienne, filiale 208 de Sainte-Thérèse, pour l'année 2013.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-154
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de janvier 2013 montrant un total mensuel et un cumulatif de 4 403 941 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-155
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR – ATTITUDE SPA – 130, CHEMIN DE LA GRANDE-
CÔTE – ZONE C-3 105-1**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 6 février 2013 portant le no R-13-CU-2297 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration

architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes pour le projet « Attitude Spa » au 130, chemin de la Grande-Côte, suite 101, dans la zone C-3 105-1 et plus amplement décrite aux simulations visuelles, devis technique, profils et détails en 3D, préparés par Alco Néon, titrés *Devis Attitude Spa*, révisés en date du 11 février 2013 et comprenant 5 pages.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-156
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – GRANITE AU SOMMET – 840, BOULEVARD DU
CURÉ-BOIVIN - ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 6 février 2013 portant le no R-13-CU-2302 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne au mur pour le projet « Granite au Sommet » au 840, boulevard du Curé-Boivin, dans la zone I-1 129 et plus amplement décrite aux plans, détails et simulation couleur de l'enseigne au mur préparés par Neutrino communication visuelle en date du 11 février 2013, version 2,0, en 5 feuillets.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-157
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – F+F PIZZA – 3315, AVENUE DES GRANDES
TOURELLES - ZONE C-3 406**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 6 février 2013, portant le no R-13-CU-2298 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne au mur pour le projet « F + F Pizza » au 3315, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone C-3 406 et plus amplement décrite aux plans, devis technique et simulation visuelle de l'enseigne au mur, le tout préparé par Enseignes UniD Design, daté du 21 janvier 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-158
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – SIGNATURE COIFF. – 368, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 214**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 6 février 2013, portant le no R-13-CU-2299 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne au mur pour le projet « Signature Coiff. » au 368, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 214 et plus amplement décrite à la description et à la simulation visuelle préparées par Enseignes Valois, datées du 21 janvier 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-159
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – BENJAMIN MOORE (MAISON DU DÉCOR) – 380,
CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 214**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 6 février 2013, portant le no R-13-CU-2301 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne au mur pour le projet « Benjamin Moore (Maison du décor) » au 380, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 214 et plus amplement décrite à la description et simulation visuelle préparées par Enseignes Valois, datées du 24 janvier 2013 et ce, conditionnellement à ce que la partie « Maison du décor » soit en lettres détachées ou enlevée de l'enseigne.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-160
REFUS D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – À LA MODE, POUR ELLE – 370, CHEMIN DE LA
GRANDE-CÔTE - ZONE C-2 214**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

De refuser, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 6 février 2013, portant le no R-13-CU-2300 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseigne pour le projet « À la mode, pour elle » au 370, chemin de la Grande-Côte, dans la zone C-2 214 et plus amplement décrite à la description et simulation visuelle préparée par Enseignes Valois, datée du 24 janvier 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-161
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGEMENT
PAYSAGER – O'SOLE MIO – 4600, RUE AMBROISE-LAFORTUNE –
ZONE I-1 480**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'approuver, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 6 février 2013, portant le no. R-13-CU-2296 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, le plan d'aménagement paysager nommé 10211P006.dwg, révision 04, du 24 janvier 2013, pour le projet « O'Sole Mio » à être implanté au 4600, rue Ambroise-Lafortune, dans la zone I-1 480.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-162
PROTOCOLE D'ENTENTE – SUIVI EXPÉRIMENTAL ET ENTRETIEN DE
LA PLANTATION DE SAULES DU CHEMIN DE LA CÔTE SUD – PROJET
SALIX**

ATTENDU qu'il existe, depuis 2003, une entente entre la Ville et l'Institut de recherche en biologie végétale, ci-après « IRVB », pour le développement et le maintien d'une plantation de saules sur un site situé sur le chemin de la Côte-Sud;

ATTENDU que la Ville de Boisbriand a intérêt à poursuivre le travail de recherche et développement de sa plantation végétaux à croissance rapide, notamment dans le but de répondre à diverses problématiques identifiées en milieux urbains, naturels et agricoles;

ATTENDU que l'I.R.B.V. assure le suivi technique et scientifique de cette plantation et que cette institution a développé une expertise unique relativement aux végétaux à croissance rapide;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer un protocole d'entente avec L'Institut de recherche en biologie végétale pour le suivi expérimental et l'entretien de la plantation de saules du chemin de la Côte-Sud, dans le cadre du Projet Salix, pour l'année 2013 à compter du 7 janvier 2013, ce projet impliquant une dépense annuelle de 90 000 \$ en raison de quatre versements trimestriels de 22 500 \$, telle dépense étant prévue au poste budgétaire 02 480 00 535.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-03-163
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires pour le mois de février 2013, tel que dressé conformément au Règlement RV-1497.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-03-164
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant :

Stéphanie St-Jean	Animatrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 5 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 24 août 2013;
Jessica Da Fonséca Stéphanie Bélanger	Animatrices spécialisées au Service des loisirs à compter du 19 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 30 août 2013;
Maxime Desgagné Fortin	Coordonnateur au Service des loisirs à compter du 6 mars 2013 et ne devant pas dépasser le 8 juin 2013, le tout selon les statuts suivants: employé temporaire à temps partiel et/ou employé temporaire en surcroît de travail ne devant pas dépasser 24 semaines et/ou en remplacement d'employés permanents et/ou sur des projets spéciaux;
Francis Chevalier	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 6 mars 2013 et ne devant pas dépasser le 1 ^{er} février 2014;
Frédéric Bélisle	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 6 mars 2013 et ne devant pas dépasser le 10 août 2013;
Pierre-Olivier Balit	Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 6 mars 2013 et ne devant pas dépasser le 8 février 2014;

Geneviève Wérotte	Responsable adjointe au Service des loisirs à compter du 21 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 20 août 2013;
André Vaudry	Journalier chauffeur au Service des travaux publics, à compter du 18 mars 2013 et ne devant pas dépasser le 20 décembre 2013;
Faye Gravel	Technicienne en horticulture au Service des travaux publics, à compter du 18 mars 2013 et ne devant pas dépasser le 6 décembre 2013;
Jean-François Therrien	Chef d'équipe horticulteur-arboriculteur au Service d'urbanisme, à compter du 18 mars 2013 et ne devant pas dépasser le 20 décembre 2013;
Amélie Guillemette Jade Lemay Valérie Prud'homme	Animatrices étudiantes au Service des loisirs à compter du 25 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 24 août 2013;
Cédrick Jasmin	Animateur spécialisé au Service des loisirs, à compter du 15 avril 2013 et ne devant pas dépasser le 30 septembre 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-165
ENGAGEMENT – POSTE-CADRE DE RESPONSABLE DES SERVICES
AUX CITOYENS – REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser l'engagement de madame Andrée Ulrich au poste cadre de responsable des services aux citoyens, contractuel à temps complet à la direction générale et mairie, à compter du 12 mars 2013, en remplacement d'un congé de maternité, selon les conditions énoncées au contrat de travail. D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant suite à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-166
CORRECTION D'UNE RÉSOLUTION – ENGAGEMENT – PERSONNEL
SYNDIQUÉ - SCFP**

ATTENDU qu'une erreur s'est glissée lors de la transcription de la résolution 2013-01-045, adoptée le 15 janvier 2013;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE corriger la résolution 2013-01-045, adoptée le 15 janvier 2013 aux fins de préciser que les engagements de Geneviève Morand et Amélie Morin sont à titre d'animatrices spécialisées au Service des loisirs à compter du 25 mai 2013 et ne devant pas dépasser le 24 août 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-03-167
JOURNALIER CHAUFFEUR AUXILIAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE confirmer messieurs Brian Ayotte et Shan Hurtubise au poste de journalier chauffeur auxiliaire au Service des travaux publics, à compter du 28 février 2013.

Adoptée

RÉSOLUTION 2013-03-168
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE BOISBRIAND (SCFP) – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR AU COMITÉ DE NÉGOCIATIONS

ATTENDU le dépôt des demandes syndicales, le 9 janvier 2013, en vue du renouvellement de la convention collective SCFP venant à échéance le 31 décembre 2013;

ATTENDU la volonté des parties de débiter les négociations hâtivement, afin d'arriver à une entente avant la fin de la présente convention collective;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de désigner les représentants de l'employeur devant faire partie du comité de négociation.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

DE nommer les membres du comité de négociation de la partie patronale en vue du renouvellement de la convention collective SCFP venant à échéance le 31 décembre 2013, à savoir :

Porte parole	Madame Chantal Duranceau, directrice du Service des ressources humaines et de la paie;
Membres	Monsieur Stéphane Mérineau, contremaître, division de la voirie et des matières résiduelles; Monsieur Sylvain Benoit, directeur du Service des loisirs Monsieur Henri-Jean Fillion, chef de section, permis et inspection.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-169
ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE
BOISBRIAND – RENOUELEMENT**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

De consentir au renouvellement de la police d'assurances collectives des employés de la Ville de Boisbriand avec Desjardins Sécurité Financière, pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, le tout selon les recommandations de Samson Groupe Conseil inc., du 22 février 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2013-03-170
ENTENTE DE TERMINAISON D'EMPLOI – TRANSACTION ET
QUITTANCE – PERSONNEL-CADRE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'accepter les conditions énumérées à l'entente de terminaison d'emploi d'une employée cadre dont la teneur est confidentielle;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Jeux du Québec – Bloc 1 prenait fin le bloc le 5 mars 2013 – 29 médailles pour la région des Laurentides - Félicitations aux athlètes de Boisbriand, soit :
 - o Frédérique Chartrand, en gymnastique ;
 - o Charlie Lacombe, Médéric Racicot, Lucas Thérius et Gabriel Vanier au hockey masculin ;

- 16 février dernier, remise de la Médaille du jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II à madame Manivanh Suryaapy Douangmala, pionnière de l'intégration de la communauté laotienne à Boisbriand
- Commission Charbonneau – Suite à la levée du huis clos et à l'article parut dans le journal Le Devoir du 20 février dernier concernant une somme de 50 000 \$ remis à Groupe Séguin (devenue Génius) par la firme Roche ltée, - Dans l'intérêt des citoyens, la Ville étudie les moyens de récupérer les sommes payées sans justification aux consultants.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Bon anniversaire à monsieur Mario Lavallée;
- Tournoi de la ringuette – 15, 16 et 17 février dernier – Félicitations à l'équipe les Moustiques qui a remporté la médaille d'or;
- Club de ski Yahou – Remerciements aux bénévoles; à l'occasion de la clôture de la saison
- Réplique à une déclaration de madame la conseillère Beaudette lors de la séance de février 2013.

Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué

- Club Optimiste – L'événement de levée de fonds Spaghettimiste du 28 février dernier, un succès;
- Réplique sur la déclaration de la mairesse à la séance de février 2013 sur le comité de déontologie et fait la lecture d'une plainte déposée par ce dernier au Comité de déontologie.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Réplique aux propos de madame Levert à son sujet au cours de cette période de communications ;
- Explique les motivations qui l'ont amenées à s'engager dans la politique municipale ;
- Comité familles aînés – Activité intergénérationnelle tenue aujourd'hui – confection de bracelets au Service des loisirs
- Le 9 mai prochain – Bingo intergénérationnel au bénéfice de l'organisme Services d'entraide le Relais – Invitation à tous.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Remercie le citoyen Normand Desjardins pour ses compliments au sujet de son mot du mois passé;
- «À chacun de nous tous, élus, examinons donc nos propres fautes avant d'aller critiquer celles des autres». Je me permets de faire une citation biblique de Mathieu 7.1-5 : « *Ôte premièrement la poutre de ton œil, et alors tu verras comment ôter la paille de l'œil de ton frère.* ». En termes

plus simplistes : Examinez donc vos propres fautes avant d'aller critiquer celles des autres, ou encore «Faites le ménage en avant de votre porte avant d'aller faire celui des autres»;

- Aux « Premiers Rendez-vous », nouvel événement culturel organisé par la Ville et dont l'objectif est de présenter des artistes de la relève - 125 personnes ont assisté au premier spectacle d'Alexandre Poulin. Le prochain spectacle aura lieu le dimanche 17 mars à 15 h à l'église Notre-Dame-de-Fatima, il présentera cette fois-ci Marcie, auteur compositrice, interprète de la région du Saguenay;
- Collection de photos permanentes à la Maison du citoyen. Exposition de Diane Martin, du 2 mars au 2 avril 2013 ;
- Festival Un air d'ici et d'ailleurs, du 8 au 11 juillet 2013 au parc Claude-Jasmin – Invitation à tous;
- Thé de compost – À voir au <http://dansmonsoussol.tv/>, dans l'onglet L'enVert du décor, une capsule d'une minute de la Ville de Boisbriand présentant le thé de compost !;
- Parc du Domaine Vert – Invitation à tous pendant la semaine de relâche.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Conférence gratuite de monsieur Luc Gélinas à la Maison du citoyen ce jeudi à 14 h;
- Félicitations à Valérie Sanderson qui s'alignera dorénavant avec l'équipe féminine les Lady Tigers de l'Université de Memphis de la NCAA. Rappelons que cette boisbriannaise a pris part avec l'équipe féminine du Canada à la récente Coupe du monde de soccer féminin U-17 en Azerbaïdjan;
- Inscriptions BMX au Club régional de vélo BMX – 16 mars 2013 à la Maison du citoyen et Place de la culture;
- Championnats régionaux de hockey à l'aréna de Boisbriand – 15 mars 2013.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Retour sur le sujet « Comités et commissions du conseil »;
- Retour sur les propos de madame Cordato lors de la dernière séance – Fait lecture d'une allocution à ce sujet et exige à nouveau la démission de monsieur le conseiller Patrick Thifault à titre de membre du conseil.

Monsieur David McKinley, District Dion

- Aucun commentaire – Déçu du déroulement de la séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Drapeau

- Articles 6 A), 6 G) et 44

RÉSOLUTION 2013-03-171
LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE lever la séance 21 h 59.

Adoptée
